

De Forméa Formation, dont le siège administratif est situé 35 rue Michel Gachet 13007 Marseille- et dont le numéro d'activité est 93132188813 et le n° de SIRET 98033736400015 (ci-après « Forméa Formation »)

Article 1 : Prestations vendues

Les actions de formation dispensées par Forméa Formation rentrent dans le cadre de la formation professionnelle et des dispositions de l'article L 6313-1 du Code du travail et sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en oeuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Chaque formation dispensée par Forméa Formation porte une dénomination, un titre et un contenu. La participation aux formations dispensées par Forméa Formation implique de la part de l'acheteur desdites prestations (ci-après dénommé « le Client ») que cette dernière veille à ce que les participants inscrits possèdent bien les connaissances requises et/ou y répondent en termes de compétence pour pouvoir suivre les formations.

La vente des prestations de formation par Forméa Formation est possible aux entreprises et aux particuliers. Les prestations vendues concernent la formation « inter » et « intra » entreprises des personnels de tous niveaux dans les domaines divers de la gestion d'entreprise, de la création d'entreprise, du développement d'entreprise ou de tout domaine dans les métiers liés à l'entreprise.

Article 2 : Application des conditions générales de vente de prestations de formation

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de Forméa Formation, que ce soit pour des formations « inter-entreprises » ou « intra-entreprise ».

De même, le simple fait d'assister, en personne ou par l'un de ses préposés, à une séance de formation implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Vente et au Règlement Intérieur, pour la durée des relations contractuelles liées aux formations. Ainsi, la passation de commande ou l'assistance à une séance de formation vaut acceptation expresse et sans réserve par le Client des présentes Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur, lesquelles prévaudront sur toutes autres conditions.

Article 3 : Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à toutes les formations « inter entreprise » proposées par Forméa Formation dans son catalogue en vigueur, ainsi qu'à toutes les formations « intra entreprise » définies pour un Client après validation conjointe sur le contenu, le format et la tarification proposée.

Article 4 : Commande de la formation

Pour être prise en compte par Forméa Formation, toute formation doit faire l'objet d'un bon de commande et/ ou devis signé par le Client. Dès réception du bon de commande, Forméa Formation s'engage à traiter la commande dans les 15 jours.

Forméa Formation fait alors parvenir au Client une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à Forméa Formation un exemplaire signé et portant son cachet commercial.

Article 5 : Modification de la commande - Annulation ou report

Forméa Formation se réserve le droit d'apporter à tout moment toute modification qu'elle juge utile à ses programmes et prestations de formation ainsi qu'au planning de ses formations. Elle se réserve le droit de modifier, sans avis préalable, les intervenants et de supprimer un ou plusieurs titres de sa gamme de formations.

En cas d'annulation pour quelque cause que ce soit (comme par exemple indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie, panne d'électricité, indisponibilité du système informatique, nombre de participants insuffisant, conflits sociaux, conditions météorologiques) la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

En cas de modification du programme ou du planning de la ou des formations, comme en cas d'annulation des formations, Forméa Formation s'engage à prévenir les Clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits dès qu'il a connaissance de la modification du planning et/ou modifications.

Les Clients et/ou les participants pourront choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

S'il souhaite annuler ou reporter sa participation à une ou plusieurs formations, le Client ne pourra le faire qu'en respectant scrupuleusement les conditions suivantes :

Toute annulation ou tout report d'inscription à une formation devra être signalée à Forméa Formation par le Client lui-même, ou par les participants désignés par le Client pour la ou les formations commandées, par téléphone ou par courriel et doit être confirmée par courrier recommandé avec AR adressé à l'adresse du siège de Forméa Formation.

Les conséquences financières des annulations et reports sont les suivantes :

- -Tout report ou toute annulation intervenant plus de 30 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, ne donne lieu à aucun frais d'annulation ;
- -Tout report ou toute annulation intervenant entre 30 et 10 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par Forméa Formation égale à 30 % du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
- -Tout report ou toute annulation intervenant entre 10 et 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, la date prise en compte étant la réception du courrier recommandé avec AR dont il est fait état ci-dessus, donne lieu à une facturation par Forméa Formation égale à 50% du prix catalogue de la ou des formations commandées par le Client à titre d'indemnité forfaitaire à la charge du Client ;
- -Toute formation intervenant entre 5 jours ouvrés avant la date du début de la formation, annulée ou reportée la veille où le jour même où elle débute sera due intégralement par le Client à Forméa Formation à titre d'Indemnité forfaitaire sur la base du prix catalogue ;
- Toute formation commencée sera due intégralement par le Client.

Article 6 : Prix

Les prestations de formation sont facturées au prix en vigueur au moment de la confirmation de la commande de formation.

Le prix facturé par Forméa Formation inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de Forméa Formation (infrastructure de haut niveau, support de cours, moyens pédagogiques...).



Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation sauf avis contraire.

Article 7 : Facturation

Une facture sera établie et remise acquittée au Client par Forméa Formation dès réception du paiement. Le prix de la prestation, non assujettie à la TVA pour les actions de formation (art.261-4-4 du CGI), sera exprimé en Euro.

Article 8 : Paiement - Modalités

30% du prix des prestations de formation sont payables avant la formation sauf accord préalable et écrit entre le Client et un responsable habilité de Forméa Formation. Les financements par subrogation ne seront pas acceptés ou qu'exceptionnellement et après accord de l'organisme de formation.

Forméa Formation étant un organisme de formation agréé, il est habilité à signer des conventions de formation. Des factures acquittées seront délivrées dès réception des paiements.

Les financements par subrogation ne sont pas acceptés. Des exceptions pourront intervenir après accord de l'organisme de formation, il appartient au Client d'obtenir la prise en charge des formations commandées auprès de cet organisme. Dans le cas où cette prise en charge n'est pas obtenue avant le début de la participation du Client à la formation considérée, le Client devra s'acquitter des sommes dues auprès de Forméa Formation et fera son affaire du remboursement auprès de l'OPCO dont il dépend.

Article 9 : Paiement - Retard ou défaut

Conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce, le délai de paiement des sommes échues ne peut dépasser les trente jours fin de mois à compter de la date d'émission de la facture.

Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture générera des pénalités de retard exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture au taux d'intérêt légal appliqué par la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points de pourcentage, qui ne peut toutefois être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement, conformément aux dispositions de l'article D 441-5 du Code du Commerce.

Le Client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris et notamment les honoraires d'officiers ministériels (huissiers) ou d'auxiliaires de Justice.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable d'un responsable habilité par Forméa Formation. Tout paiement partiel s'imputera d'abord sur la partie exigible de la créance, puis sur les sommes dont l'exigibilité est plus récente.

Article 10 : Propriété Intellectuelle - Droits d'auteur

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des oeuvres originales et à ce titre sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur.

En conséquence, le Client s'interdit d'utiliser, copier, transmettre et généralement d'exploiter tout ou partie de ces documents, sans l'accord préalable et écrit d'un responsable habilité de Forméa Formation.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Le Client autorise expressément Forméa Formation à mentionner son nom, son logo et à faire mention à titre de références de la souscription à une commande et de toute opération découlant de son application dans l'ensemble de leurs documents commerciaux.



Article 11 : Règlement intérieur pour le déroulement des formations

Lors de la participation aux séances de formation, le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de Forméa Formation dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.

Le Client se porte fort du respect de ces dispositions de la part des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation et déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire de ces participants.

Article 12 : Confidentialité des Données

Les informations demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa commande.

Dans l'hypothèse où le Client consent à communiquer des données individuelles à caractère personnel, il dispose d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification de ces données dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le Client doit adresser toute demande écrite à l'adresse du siège social de Forméa Formation.

Article 13 : Compétence / contestation / loi applicable

En cas de difficulté d'interprétation ou d'exécution des présentes Conditions Générales de Vente, Forméa Formation et le Client conviennent expressément que le Tribunal de Commerce de Marseille sera le seul compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises pour leur interprétation et leur exécution à la loi française.

Fait à Marseille, le 12 février 2024

Dernière mise à jour : 10 mars 2025

